

PREF. 54
020321

CREDIT MUNICIPAL

10 rue Callot - 54064 NANCY Cedex - Tél. 03 83 17 85 85
contact@creditmunicipal-nancy.fr - www.credit-municipal-nancy.fr

Fondé en 1834

Etablissement de crédit agréé en tant que Caisse de Crédit Municipal

Régi par les articles L514-1, L514-2, L514-3 du code monétaire et financier



RAPPORT D'ACTIVITE 2020



42.7394
12.0090

Sommaire



❖	Présentation du Crédit Municipal de Nancy ...	4
❖	Conseil d'Orientation et de Surveillance.....	6
❖	Organigramme.....	7
❖	Rapport de gestion.....	8
❖	Chiffres clés.....	15
❖	Comptabilité publique	
	• Compte de résultat.....	16
	• Bilan.....	18
❖	Comptabilité bancaire	
	• Compte de résultat.....	20
	• Bilan.....	22
❖	Provisions.....	23
❖	Annexe aux états financiers.....	24
❖	Rapports des commissaires aux comptes.....	28
	• Rapport général	
	• Rapport spécial	



Statut et organisation



Etablissement public communal de crédit et d'aide sociale, le Crédit Municipal est administré par un Directeur (nommé par le Maire, Président de droit), sous le contrôle du Conseil d'Orientation et de Surveillance (C.O.S).

Il existe 18 caisses de Crédit municipal en France, dont la mission sociale est lutter contre l'exclusion financière, en proposant notamment un service public de prêt sur gage, activité dont elles détiennent le monopole depuis 1804.



Le prêt sur gages

Aujourd'hui comme hier, toutes les classes sociales ont recours au prêt sur gage mais ce sont majoritairement des bijoux qui sont déposés. On y engage aussi de l'argenterie, des tableaux, des livres, des timbres etc.

Le prêt sur gage constitue une réponse simple, rapide et souple pour ceux qui ont à faire face à un besoin de trésorerie, un coup dur, un imprévu. Contre le dépôt d'un objet de valeur, un prêt peut être accordé immédiatement. C'est la valeur estimée de l'objet sur le marché des enchères publiques qui détermine le montant du prêt. En moyenne aujourd'hui, 9 personnes sur 10 récupèrent l'objet déposé.



CREDIT MUNICIPAL DE NANCY

Historique

Implanté au cœur de la Ville Vieille, le Crédit Municipal de Nancy, établissement de crédit et d'aide sociale, est l'héritier de la longue histoire des Monts-de-Piété, créés en 1462 en Italie afin de lutter contre l'usure.

Le premier Mont-de-Piété de Nancy est créé en 1630, sur la volonté du duc de Lorraine Charles IV. Dans une époque troublée, marquée notamment par la guerre de 30 ans et l'invasion de la Lorraine par l'armée du roi de France Louis XIII, il fonctionnera jusqu'en 1664.

C'est en 1834 que le roi Louis-Philippe signe l'ordonnance de création du nouveau Mont-de-Piété de Nancy, qui ouvre ses portes au public le 13 septembre 1834.

Créé conjointement avec la Caisse d'Epargne de Nancy, le Mont-de-Piété en partage les locaux rue de l'hôpital militaire, à proximité de la place Saint-Jean (aujourd'hui place Maginot).

En 1931, le Mont-de-Piété, désormais Crédit Municipal de Nancy, déménage pour s'installer dans ses locaux actuels, 10 rue Callot.

Depuis plus de 180 ans, le Crédit Municipal - et à travers lui la Ville de Nancy - perpétue sa vocation sociale, en proposant à toute personne en difficulté financière d'accéder rapidement à un prêt, et de faire ainsi face aux situations d'urgence et aux besoins du quotidien.





Présentation du CMN

PRESIDENT DE DROIT

Mathieu KLEIN

Maire de la Ville de Nancy

VICE- PRESIDENTE

Muriel COLOMBO

Adjointe au Maire

MEMBRES ELUS

Arnaud BERNEZ

Conseiller municipal

Michel FICK

Conseiller municipal

Estelle MERCIER

Adjointe au Maire

PERSONNES QUALIFIEES

Sylvie BABIGEON

Directrice Générale d'une société de conseil et d'accompagnement des entreprises

Jean-Philippe BOLLE

Président d'une société de gestion de portefeuille

Florence LEGROS

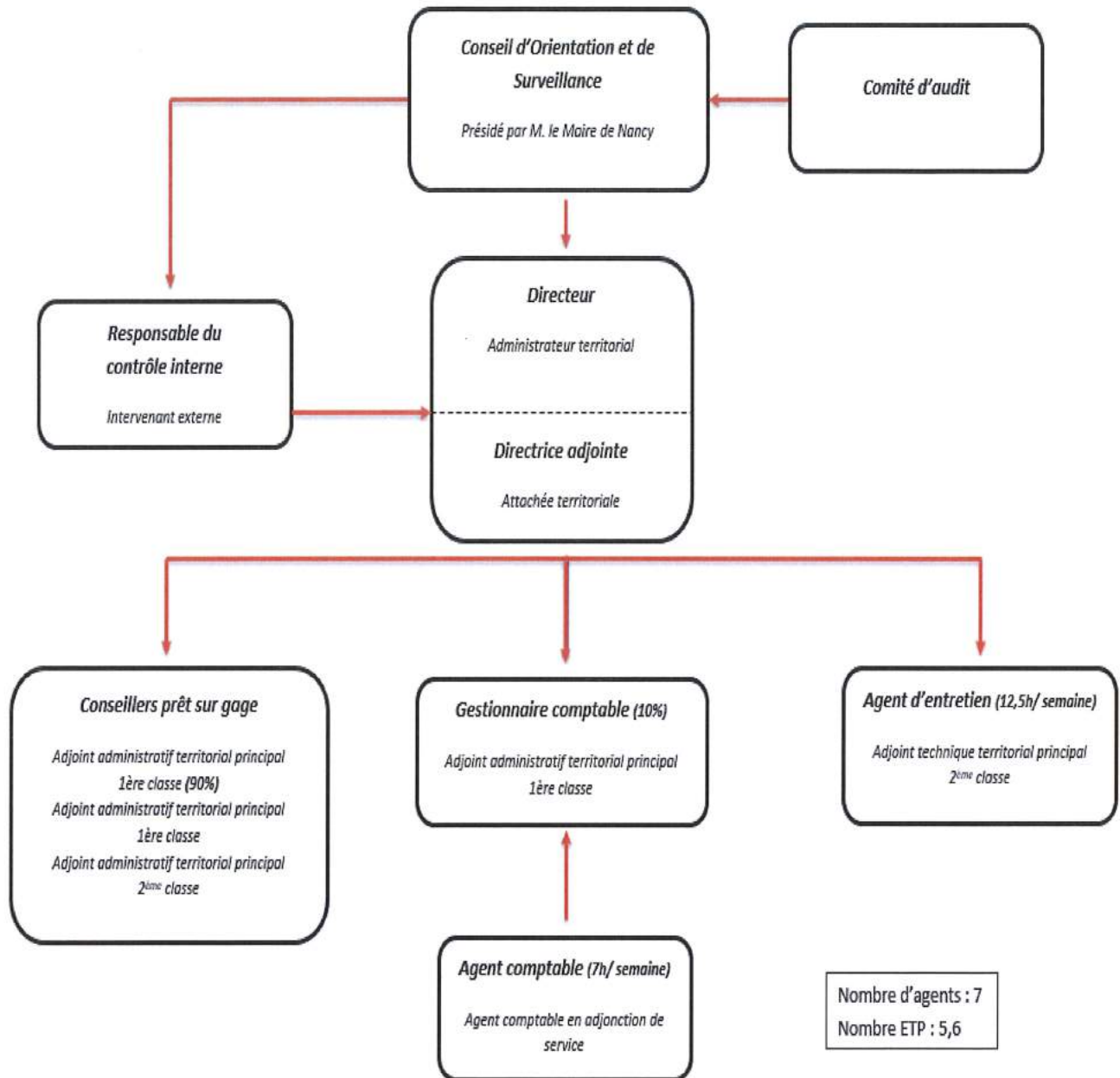
Directrice Générale d'une école supérieure de commerce

Nathan ROY

Directeur départemental adjoint d'un groupe bancaire



Organigramme



RAPPORT DE GESTION DU DIRECTEUR

Art C.R.B. 91-01 du 16.01.1991 modifié

L'exercice 2020, qui avait démarré sous de bons auspices, a été brutalement impacté par la crise sanitaire du Covid 19 et ses implications économiques et sociales. Cette crise, dont on ne perçoit pas encore aujourd'hui l'ampleur définitive et les échéances de fin, a commencé à produire ses premiers effets négatifs en 2020, qui seront encore plus sensibles en 2021.

I. Situation au cours de l'exercice 2020

L'année 2019 avait été marquée par la progression spectaculaire du prêt sur gages, activité majeure de l'établissement, que seuls en France les crédits municipaux sont autorisés à exercer. Cette tendance s'est poursuivie sur les 2 premiers mois de 2020, avant d'être victime de la mise en place du premier confinement décrété à l'échelon national. Cette crise a bouleversé tout à la fois l'organisation et les résultats de cette activité, ainsi que l'attitude des déposants.

L'activité de « gestion extinctive du contentieux » a logiquement poursuivi sa baisse, quoique dans une moindre mesure par rapport aux prévisions. L'activité de « gestion locative » s'est pour sa part maintenue de manière optimale. Ces 2 activités n'ont pas été significativement impactées par la crise sanitaire. Il n'en va pas de même de l'activité de prêt personnel à la consommation¹, elle aussi affectée par la baisse de la demande de crédit et les restrictions des déplacements.

Le montant total des produits de l'exercice 2020 s'est élevé à 595 103€ (contre 645 855€ en 2019), et le montant total des charges à 611 017€ (contre 606 886€ en 2019), aboutissant ainsi à un résultat net de - 15 914€ (+38 969€ en 2019).

1. Les activités

a. L'activité du prêt sur gages

Le prêt sur gages en 2020 : événements marquants

- 5 ventes aux enchères (février, juin, septembre, octobre, décembre)
- Fermeture au public du 17 mars au 11 mai en raison de la crise sanitaire de la COVID 19
- 28 août au 28 septembre : exposition photographique 'Il était une fois ... le Tour »
- 19 septembre : ouverture exceptionnelle du Crédit Municipal dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine (conférences, expositions, expertises gratuites)
- 03 octobre : Journée d'Accueil des Nouveaux Nancéiens
- Adaptation du service aux contraintes du 2^{ème} confinement à partir de fin octobre

Le prêt sur gages auprès des particuliers constitue l'activité principale du Crédit Municipal de Nancy. Son volume d'activité (toutes opérations confondues²) s'est inscrit en 2020 en baisse de 12,6% en nombre et de 6,4% en montant. Au total, près de 12 000 opérations ont été effectuées, pour un montant cumulé de 7,8M€.

Les produits générés par le prêt sur gages se sont élevés en 2020 à € 486 014 (525 407€ en 2019), soit 81,7% du total des produits et les charges afférentes à 512 831€ (503 446€ en 2019), soit 83,9% du total des charges. Le résultat net tiré du prêt sur gages s'établit ainsi à - 26 817€ (+21 961€ en 2019).

¹ Mise en œuvre en partenariat avec le Crédit Municipal d'Avignon.

² Engagements, dégagements, prolongations, renouvellements, ventes.

LES PRÊTS

Les opérations de prêt ont été très impactées en 2020 par la crise sanitaire. C'est surtout vrai pour les engagements (dépôts), qui ont reculé de 34%. Il est probable à cet égard que les confinements, outre les restrictions de déplacements qu'ils ont entraînées, ont permis à certains ménages de reconstituer une épargne et que la crise a réduit ou différé des projets personnels (ex : voyages). Les prolongations et renouvellements sont sensiblement du même montant qu'en 2019. Les dégagements sont en hausse sensible (+4,5%), conséquence probable du surcroît d'épargne précédemment évoqué et d'un réflexe de crainte de la part d'une partie de la clientèle quant à la récupération des objets déposés.

Les opérations de prêt

Opérations	Nombre	Évolution 2019/2020	Montant	Évolution 2019/2020
Engagements	1 379	- 34,2%	885 647€	- 34,4%
Renouvellements	1 405	+ 1,1%	904 749€	+ 0,8%
<i>E + R</i>	2 784	- 20,2%	1 790 396€	- 20,4%
Dégagements	3 116	+ 0,2%	1 977 123€	+ 4,5%
<i>E + R - D</i>	- 332	/	- 186 727€	/
Prolongations	5 650	- 10,8%	3 890 474€	- 1,2%
Total opérations de prêt (E + R + D + P)	11 550	- 10,7%	7 657 993€	- 5,2%

A noter : le montant total des nouveaux contrats (engagements + renouvellements) est inférieur de plus de 186 000€ à celui des dégagements de l'année (alors qu'il était supérieur de 355 000€ en 2019).

RÉPARTITION DES PRÊTS SUR GAGES

On constate en premier lieu la « spécialisation » du CMN sur les prêts sur gages d'un petit montant. En effet, près de 90% des prêts attribués sont inférieurs à 1 000€, soit 54% de l'encours.

L'encours : répartition selon les montants

TRANCHES DE PRÊT	NOMBRE DE CONTRATS	EN % DU NOMBRE DE CONTRATS	TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS	EN % DE L'ENCOURS	PRET MOYEN
0 - 1 000€	3 695	87,5%	1 521 081 €	54,2%	412 €
1 001 - 3 000€	448	10,6%	705 177 €	25,1%	1 574 €
3 001 - 6 000€	54	1,3%	219 507 €	7,8%	4 065 €
6 001€ et plus	28	0,7%	362 281 €	12,9%	12 939 €
Total	4 225	100%	2 808 046 €	100%	665 €



Rapport de gestion

On constate par ailleurs qu'un client détient en moyenne 2,4 contrats, pour un encours moyen de 1 559€. Près de 60% des déposants ont un encours inférieur à 1 000€. Ceci confirme donc également que le CMN assure pleinement sa mission sociale de lutte contre l'exclusion financière en direction notamment des personnes les plus en difficulté.

L'encours : répartition selon les clients

TRANCHES D'ENCOURS	NOMBRE DE CLIENTS	EN % DES CLIENTS	ENCOURS TOTAUX	EN % DE L'ENCOURS	ENCOURS MOYENS
0 - 1 000€	1 012	56,2%	500 443€	17,8%	495€
1 001 - 3 000€	579	35,4%	994 064€	32,2%	1 717€
3 001 - 6 000€	154	8,6%	625 237€	22,3%	4 060€
6 001€ et plus	56	3,1%	688 302€	24,5%	12 291€
Total	1 801	100%	2 808 046 €	100%	1 559€

LES VENTES

Le nombre de mises en vente reste marginal puisqu'il représente 7% des contrats et moins de 5% de l'encours. Sur ce total, 1/3 sont des ventes requises, c'est-à-dire effectuées à la demande expresse du client. En d'autres termes, la quasi-totalité des déposants récupère à terme ses objets, confirmant en cela le caractère non pas seulement financier mais également « affectif » du prêt sur gage.

Les ventes (1) : moins de contrats mis en vente en 2020

Global	2020	2019	Évolution
Nombre de contrats mis en vente	362	479	- 24,4%
En % du stock de contrats au 1er janvier	7,4%	9,5%	/
Encours mis en vente	154 140€	203 256€	- 24,2%
En % de l'encours total au 1er janvier	4,9%	6,8%	/

En termes de résultats, le montant total des adjudications s'établit à 333 951€, en baisse de près de 10% par rapport à 2019.

Les ventes (2) : des résultats proportionnellement supérieurs en 2020

Global	2020	2019	Évolution
Montant cumulé des adjudications nettes	333 951€	369 068€	- 9,5%
Rapport adjudications / encours mis en vente	2,17	1,82	+ 19,2%
Recettes Crédit Municipal de Nancy	55 937€	61 276€	- 8,7%

En 2020, en moyenne, un objet a été vendu 2,7 fois le montant du prêt accordé, contre 1,82 en 2019. Ceci est dû principalement à l'augmentation du cours de l'or. Ceci permet notamment aux déposants-vendeurs de récupérer des bonis plus importants.

L'ENCOURS

La consolidation « engagements + renouvellements - dégagelements - ventes » aboutit à une baisse de l'encours de 341 000€ (soit - 10,8%) pour un total de 4 225 contrats actifs (- 694). Le prêt moyen est en hausse de près de 4%, à 665€ (contre 640€ en 2019).

Baisse de l'encours, augmentation du montant du prêt moyen

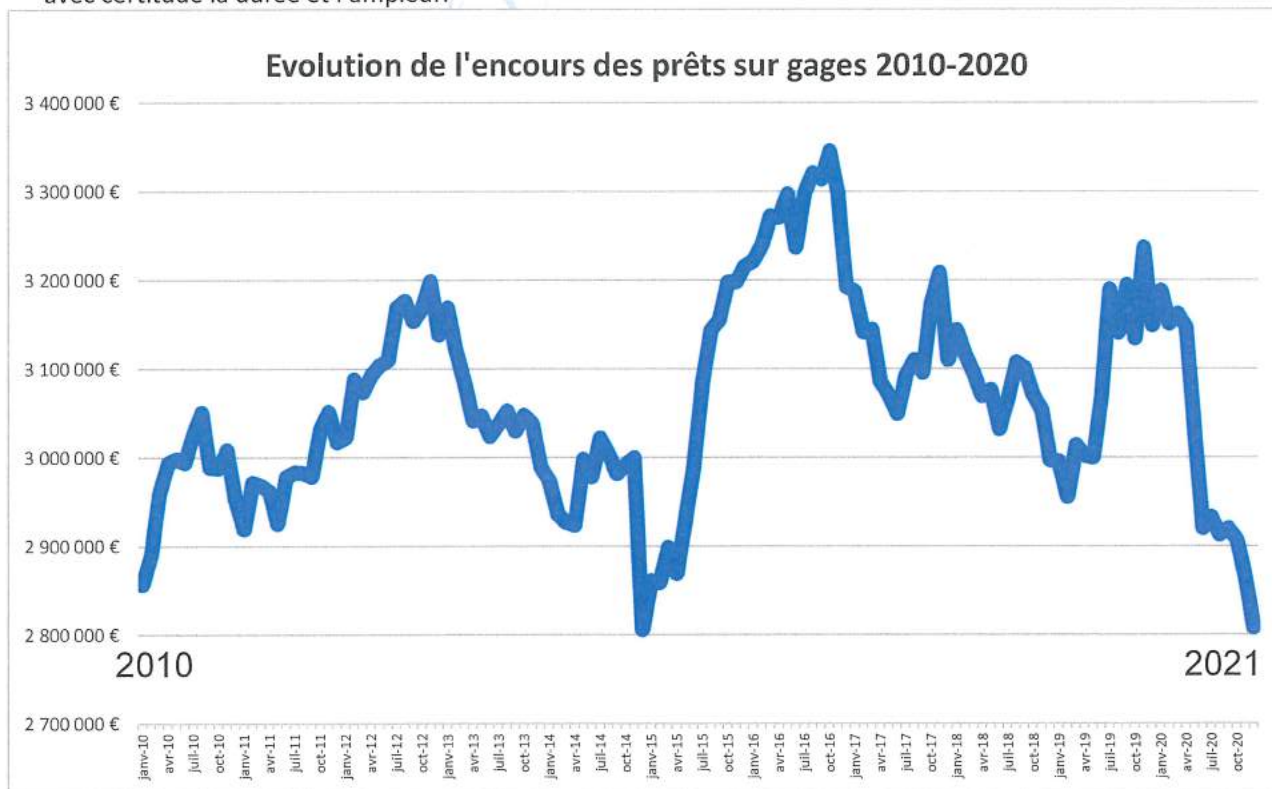
	Au 01/01/2020	Au 31/12/2020	Evolution
Nombre de contrats en stock	4 919	4 225	- 14,1%
Encours total des prêts sur gages	3 148 914€	2 808 046€	- 10,8%
Prêt moyen	640,15€	664,63€	+ 3,8%

Pour information, le montant moyen des engagements est stable à 642€.

Si l'on observe l'évolution de l'encours sur une plus longue période, on constatait, avant la crise sanitaire, une certaine progression, reflet à la fois :

- de la situation économique et sociale et de la difficulté accrue pour une catégorie de la population d'accéder au crédit bancaire « classique » ;
- de l'augmentation du cours de l'or, valeur refuge et principal support du prêt sur gages ;
- de l'attractivité permanente de cette activité, tant pour ce qui concerne les avantages intrinsèques du prêt sur gages (rapidité, souplesse, simplicité, etc.) que ceux des ventes aux enchères publiques.

La crise sanitaire a provoqué une chute spectaculaire de l'encours, sans que l'on puisse en déterminer avec certitude la durée et l'ampleur.



b. L'activité de gestion extinctive du contentieux

Les produits issus de l'activité du contentieux³ se sont élevés en 2020 à € 20 864€ (30 377€ en 2019). Ils représentent 3,5% du total des produits du CMN. Les charges afférentes se sont élevées à € 19 979€ (contre 26 228€ en 2019), soit l'équivalent de 3,3% du total des charges. La gestion extinctive du contentieux des prêts à la consommation devrait se poursuivre jusqu'au moins 2022.

c. L'activité de gestion locative

Propriétaire de son bâtiment, le Crédit Municipal de Nancy en loue les étages supérieurs (les 1^{er} et 2^{ème} au Centre d'Information et d'Orientation du Rectorat de l'Académie de Nancy-Metz et l'appartement du 3^{ème} étage à des particuliers). « En contrepartie », il est amené à consacrer des dépenses significatives pour l'entretien, la mise aux normes et l'amélioration de son patrimoine immobilier.

L'année 2020 s'est inscrite dans la continuité de 2019, avec une optimisation de l'activité de gestion locative. Le total des produits issus de la gestion immobilière (loyers + récupération de charges) s'est élevé en 2020 à € 86 528€ (85 456€ en 2019), soit l'équivalent de 14,5% du total des produits. Les charges de gestion immobilière se sont élevées à 72 051€ (contre 71 238€ en 2019), soit l'équivalent de 11,8% du total des charges.

d. Le partenariat avec le Crédit Municipal d'Avignon

La convention signée fin 2018 prévoit que le CMN pourra présenter aux personnes qu'elle rencontre à l'occasion de l'exercice de son activité la gamme de prêt personnel proposée par le Crédit Municipal d'Avignon. La caisse de Nancy n'engage aucunement sa responsabilité, l'attribution et la gestion des prêts accordés relevant de la Caisse d'Avignon. Cette activité permet avant tout de pouvoir élargir l'éventail des services proposés par le CMN, notamment pour les personnes dont les demandes de prêt ont été rejetées par leurs banques et qui n'ont pas d'objets à déposer en gage.

Cette activité a suscité d'emblée une indéniable attractivité puisque, au total, près de 680 demandes⁴ ont été enregistrées depuis son lancement opérationnel en mars 2018. Mais, en 2020, la crise sanitaire a stoppé cet élan, avec seulement une centaine de demandes et une dizaine de prêts effectivement accordés (pour un total de 131 000€).

2. Le compte de résultat

a. Le produit net bancaire

Le produit net bancaire se compose des intérêts et taxes des prêts sur gage, des droits d'adjudication, du recouvrement des prêts contentieux, de la récupération des charges et des frais d'affranchissement, des revenus des immeubles, des intérêts sur compte bancaire, soustraction faite de la subvention versée au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la Ville de Nancy, des intérêts d'emprunts, des commissions sur opérations bancaires, des charges financières et des pertes exceptionnelles. Il a atteint 539 651€ en 2020, contre 608 991€ en 2019 (-11%).

b. Le résultat brut d'exploitation (RBE)

Le RBE est calculé à partir du produit net bancaire duquel on soustrait les charges générales d'exploitation et les dotations aux amortissements sur les immobilisations incorporelles et corporelles ; le RBE 2020 se chiffre à - 50 179€, contre + 44 566€ en 2019 (-213%).

³ Créances douteuses, correspondant aux prêts à la consommation au 31/12/1998 non repris par la SNVB (désormais CIC).

⁴ Dossiers de prêt + demandes d'information ou de simulation.

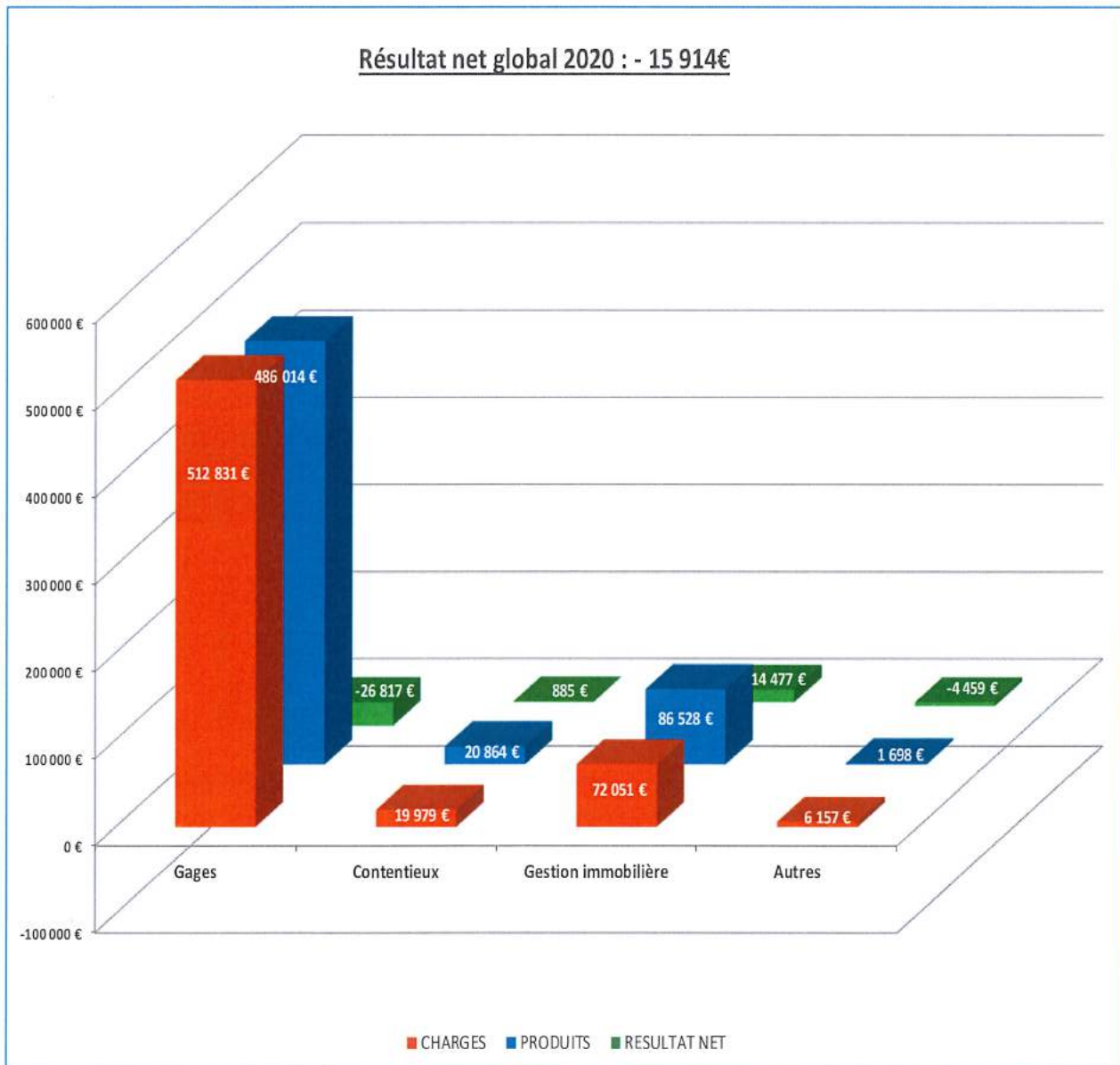
c. Le résultat courant avant impôt

La crise sanitaire, qui a largement impacté le prêt sur gages et le prêt personnel, entraîne inévitablement et pour la première fois, un résultat déficitaire, de - 16 660€ (+ 44 566€ en 2019).

d. Le résultat net de l'exercice 2020

Après impôt sur les bénéfices, le résultat net 2020 s'établit à - 15 914€. Il était de + 38 969€ en 2019, soit une baisse de 141%. Le résultat 2020 est généré :

- par l'activité du prêt sur gages à hauteur de - 26 817€ ;
- par l'activité du contentieux à hauteur de + 885€ ;
- par la gestion immobilière, à hauteur de + 14 477€.



e. Proposition d'affectation du résultat

Il est proposé d'affecter le résultat net déficitaire de l'exercice 2020, à hauteur de 15 914,15 €, en diminution des réserves de l'établissement.

II. Perspectives 2021

1. Évolution des différentes activités de la Caisse

- L'activité du prêt sur gages :

Son évolution est toujours difficile à prévoir avec précision. Elle l'est d'autant plus dans le contexte de la crise sanitaire. L'encours pourrait à nouveau se réduire, même si le maintien à un niveau élevé du cours de l'or pourrait permettre d'atténuer cette baisse. Il paraît néanmoins prudent de prévoir une baisse des recettes du prêt sur gages, de l'ordre de 10%, soit au total 400 000€ attendus.

- L'activité du contentieux :

Ses recettes, amenées à terme à s'éteindre, poursuivent logiquement leur baisse : elles sont estimées globalement à 10 000€ en 2021 (hors reprises de provisions).

- L'activité de gestion locative :

Ses recettes devraient, sauf aléa, connaître en 2021 une nouvelle « année pleine », de l'ordre de 73 000€ en loyers et de 12 000€ en récupération de charges.

- Le partenariat avec le Crédit Municipal d'Avignon

Ses recettes seront également affectées par les répercussions de la crise sanitaire. De manière prudentielle, elles sont estimées à 2 000€.

2. Le budget

Dans le prolongement des orientations budgétaires débattues en janvier 2021, le Budget Primitif 2021 s'élève globalement à 678 000€ (619 000€ en fonctionnement et 59 000€ en investissement).

		Budget Primitif 2021	Budget 2020	Évolution BP 2021 / BP 2020	Réalisé 2020	Évolution BP 2021 / Réalisé 2020
Fonctionnement	Dépenses	619 083 €	632 952 €	-2,2%	611 018 €	1,3%
	Recettes				595 104 €	4,0%
Investissement	Dépenses	58 960 €	59 570 €	-1,0%	27 673 €	113,1%
	Recettes				74 713 €	-21,1%
Total	Dépenses	678 043 €	692 522 €	-2,1%	638 691 €	6,2%
	Recettes				669 817 €	1,2%

S'agissant du budget d'investissement, il prévoit - dans le cadre du programme pluriannuel décliné depuis 2013 autour de 5 axes⁵ - la poursuite des efforts d'amélioration des conditions de travail et de réduction des coûts de fonctionnement, des travaux sur le bâtiment, ainsi que la poursuite de l'adaptation de l'outil informatique. Ces investissements seront mis en œuvre en fonction des réalités temporelles et financières.

Enfin, les réflexions en matière de coopération avec les autres crédits municipaux devraient se poursuivre, dans un double objectif de partage des bonnes pratiques et d'économies d'échelle.

⁵ La sécurité des personnes, des locaux et des biens ; le respect des normes en matière d'hygiène et de santé et l'amélioration des conditions de travail ; le respect de la réglementation, la conformité des procédures et la prévention des risques ; la modernisation de l'activité ; la bonne gestion des locaux et la recherche d'économies de fonctionnement.

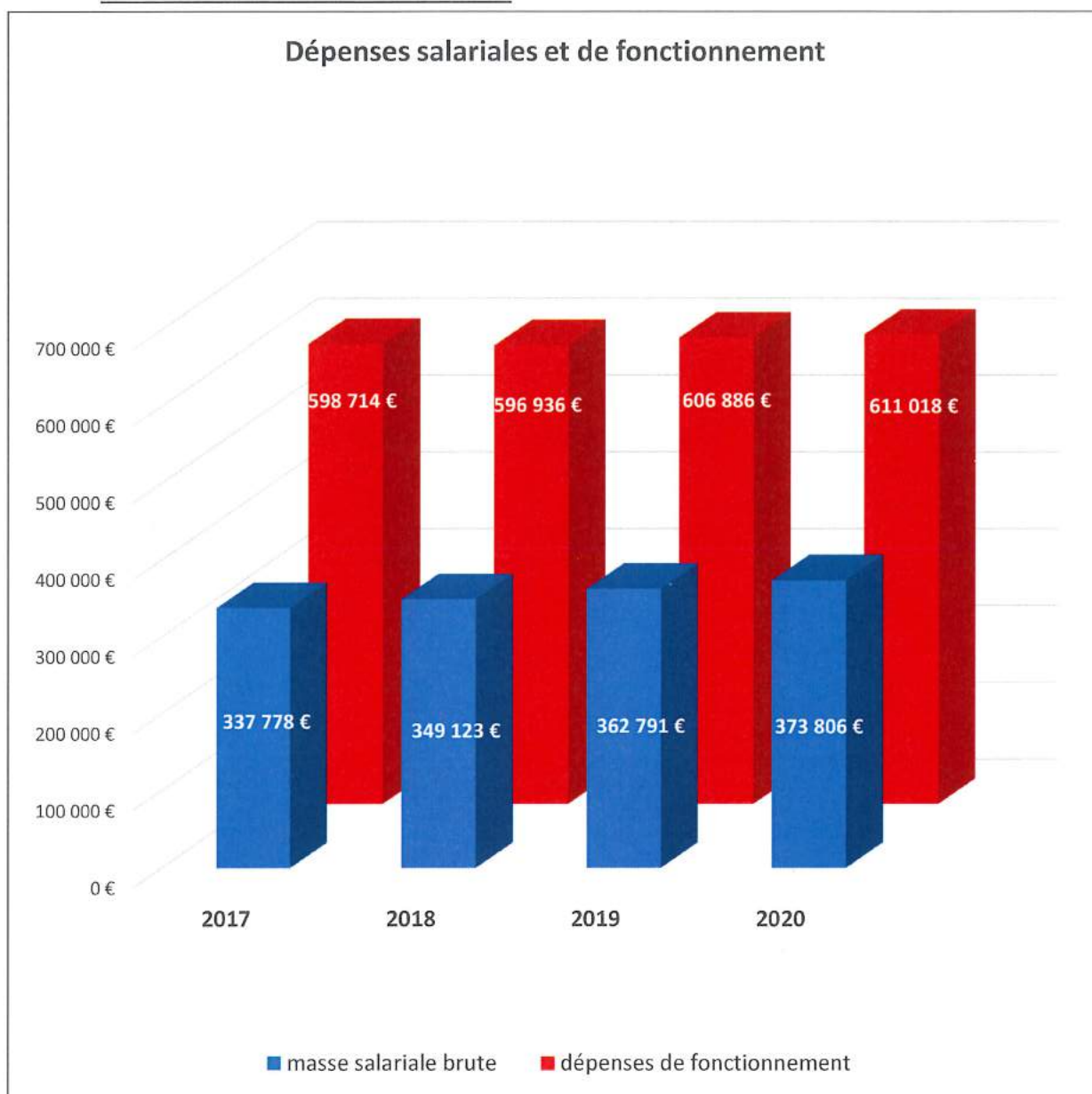
1. Les ratios financiers

Ratio de liquidité (LCR)⁶ au 31/12/2020	Ratio de solvabilité⁷ au 31/12/2020
4 312%	128,0%

Évolution du coefficient d'exploitation⁸

2015	2016	2017	2018	2019	2020
98,4%	82,4%	93,5%	99,2%	95,2%	106,3%

2. Le fonctionnement de l'établissement



⁶ Le LCR (Liquidity Coverage Ratio) est un ratio à court terme mesurant la capacité des banques à affronter une crise de refinancement à un mois, grâce à un « coussin » de liquidités. Mode de calcul : stock total d'actifs liquides de haute qualité divisé par sorties nettes de trésorerie. La norme plancher requise est de 100%.

⁷ Le ratio de solvabilité permet de mesurer la capacité des banques à faire face aux risques éventuels liés à leurs activités. Mode de calcul : fonds propres divisé par le total des actifs pondérés des risques. La norme plancher est de 10,5% (y compris coussin de 2,5%).

⁸ Coefficient d'exploitation = charges de personnel + frais généraux + amortissements / produit net bancaire

COMPTE DE RESULTAT - Charges

en euros

Comptes	CHARGES	MONTANT 2020	MONTANT 2019	VARIATION	%
60	ACHATS	3 845,86	2 803,81	1 042,05	37,17
602	Matières et fournitures consommables.....	3 845,86	2 803,81	1 042,05	37,17
61	FRAIS DE PERSONNEL	345 989,88	335 647,07	10 342,81	3,08
612	Rémunération du personnel.....	244 613,32	247 380,36	- 2 767,04	- 1,12
617	Sécurité sociale et régimes prévoyance.....	88 453,78	78 407,58	10 046,20	12,81
618	Autres charges sociales	-	-	-	-
619	Autres frais de personnel.....	12 922,78	9 859,13	3 063,65	31,07
62	IMPOTS ET TAXES	33 365,71	32 584,21	781,50	2,40
620	Taxes sur les salaires.....	27 815,71	27 144,21	671,50	2,47
629	Autres impôts.....	5 550,00	5 440,00	110,00	2,02
63	TRAVAUX ET SERVICES EXTERIEURS	111 353,93	118 962,59	- 7 608,66	- 6,40
630	Location de matériel.....	4 540,27	4 852,00	- 311,73	- 6,42
631	Entretien et réparations.....	33 074,97	37 488,15	- 4 413,18	- 11,77
633	Petit matériel et outillage.....	1 026,05	2 136,97	- 1 110,92	- 51,99
634	Fournitures extérieures.....	17 181,33	20 039,27	- 2 857,94	- 14,26
636	Prestations de service.....	19 961,18	19 967,33	- 6,15	- 0,03
637	Rémunérations d'intermédiaires.....	19 047,69	19 318,32	- 270,63	- 1,40
638	Primes d'assurances.....	16 522,44	15 160,55	1 361,89	8,98
64	TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS	469,80	1 715,99	- 1 246,19	- 72,62
641	Voyages et déplacements.....	23,68	1 069,78	- 1 046,10	- 97,79
647	Frets et transports administratifs.....	446,12	646,21	- 200,09	- 30,96
65	OPERATIONS SOCIALES	3 132,20	3 466,27	- 334,07	- 9,64
651	Autres opérations sociales.....	2 652,50	3 060,06	- 407,56	- 13,32
657	Frais de transport du personnel.....	479,70	406,21	73,49	18,09
66	FRAIS DE GESTION GENERALE	23 682,95	25 580,60	- 1 897,65	- 7,42
660	Publicité et propagande.....	6 462,15	5 150,74	1 311,41	25,46
661	Missions et réceptions.....	1 504,98	2 433,46	- 928,48	- 38,15
662	Imprimés administratifs.....	-	-	-	-
663	Documentation générale.....	658,90	648,90	10,00	1,54
664	Frais de P.T.T.....	14 056,92	14 675,15	- 618,23	- 4,21
665	Frais d'actes et de contentieux.....	-	102,35	- 102,35	- 100,00
667	Cotisations organes Réseau.....	1 000,00	2 570,00	- 1 570,00	- 61,09
668	Autres frais divers de gestion.....	-	-	-	-
67	FRAIS FINANCIERS	9 057,05	9 611,60	- 554,55	- 5,77
675	Intérêts des emprunts pour investissement.....	-	-	-	-
676	Emprunts à terme Etablissements de crédit.....	-	295,32	- 295,32	- 100,00
679	Frais financiers divers.....	9 057,05	9 316,28	- 259,23	- 2,78
68	DOTATIONS AMORTISSEMENTS PROVISIONS	76 380,75	61 159,63	15 221,12	24,89
681	Dotations comptes d'amortissement.....	50 488,20	49 308,14	1 180,06	2,39
685	Dotations provisions autres éléments d'actif.....	5 892,55	11 851,49	- 5 958,94	- 50,28
686	Dotations provisions exceptionnelles.....	20 000,00	-	20 000,00	-
69	IMPOT SUR LES BENEFICES	- 745,61	5 090,50	- 5 836,11	- 114,65
690	Impôt sur les bénéfices.....	-	9 017,00	- 9 017,00	- 100,00
6902	Bonis prescrits fiscalisés.....	- 745,61	- 3 926,50	3 180,89	- 81,01
87	PERTES	4 485,45	10 263,58	- 5 778,13	- 56,30
872	Charges sur exercices antérieurs.....	4 357,36	4 035,26	322,10	7,98
8746	Créances irrécouvrables.....	-	5 164,95	- 5 164,95	- 100,00
8749	Pertes exceptionnelles.....	128,09	1 063,37	- 935,28	- 87,95
	TOTAL	611 017,97	606 885,85	4 132,12	0,68
	BENEFICE DE L'EXERCICE	-	38 969,49	- 38 969,49	- 100,00
	TOTAL DES CHARGES	611 017,97	645 855,34	- 34 837,37	- 5,39

COMPTE DE RESULTAT - Produits

en euros

Comptes	PRODUITS	MONTANT 2020	MONTANT 2019	VARIATION	%
70	PRODUITS DES OPERATIONS DE PRETS	434 880,05	501 996,40	- 67 116,35	- 13,37
700	Intérêts et droits sur gages corporels.....	394 738,92	452 578,87	- 57 839,95	- 12,78
701	Intérêts et droits sur valeurs mobilières.....			-	-
705	Pénalités sur prêts.....	14 259,91	20 590,23	- 6 330,32	- 30,74
707	Droits sur adjudications.....	25 881,22	28 827,30	- 2 946,08	- 10,22
72	VENTE DE DECHETS	-	-	-	-
7200	Vente d'objets hors service.....	-	-	-	-
73	CHARGES RECUPEREES	20 289,24	33 161,12	- 12 871,88	- 38,82
736	Récupération frais affranchissement.....	7 393,71	10 757,38	- 3 363,67	- 31,27
739	Autres charges récupérées.....	12 895,53	22 403,74	- 9 508,21	- 42,44
76	PRODUITS ACCESSOIRES	74 900,06	76 424,93	- 1 524,87	- 2,00
763	Revenus sur Immeubles	73 201,86	71 827,62	1 374,24	1,91
769	Autres produits	1 698,20	4 597,31	- 2 899,11	-
77	PRODUITS FINANCIERS	430,50	430,50	-	-
770	Revenus des titres et valeurs.....	-	-	-	-
771	Revenus placements court terme.....	-	-	-	-
7770	Quote-part subvention d'investissement virée au résultat	430,50	430,50	-	-
779	Autres produits financiers.....	-	-	-	-
78	REPRISES SUR PROVISIONS	39 588,48	18 438,00	21 150,48	114,71
785	Reprises provisions d'exploitation.....	36 932,48	10 793,71	26 138,77	242,17
786	Reprises autres provisions.....	2 656,00	7 644,29	- 4 988,29	- 65,26
87	PROFITS	25 015,49	15 404,39	9 611,10	62,39
873	Produits divers exercices antérieurs.....	17 026,25	2 968,85	14 057,40	473,50
8750	Plus-values sur cession d'immobilisations.....			-	-
8754	Dettes atteintes par la déchéance.....	-	9,19	- 9,19	-
8755	Recouvrements après non-valeur.....	2 321,53	3 716,25	- 1 394,72	- 37,53
8759	Produits exceptionnels.....	5 667,71	8 710,10	- 3 042,39	- 34,93
	TOTAL	595 103,82	645 855,34	- 50 751,52	- 7,86
	PERTE DE L'EXERCICE	15 914,15	-	15 914,15	-
	TOTAL DES PRODUITS	611 017,97	645 855,34	- 34 837,37	- 5,39

BILAN - Actif

en euros

ART.	LIBELLES	31.12.2020	31.12.2019	Variation	%
139	Subvention d'investissement inscrite au compte de résultat	2 772,47	2 341,97	430,50	18,38
	TOTAL DE LA CLASSE 1	2 772,47	2 341,97	430,50	18,38
201	Frais établissements et études.....	2 790,12	5 392,57	- 2 602,45	- 48,26
	<i>Actif brut +</i>	13 012,27	13 012,27	-	-
	<i>Amortissement -</i>	10 222,15	7 619,70	2 602,45	34,15
203	Logiciels.....	8 605,26	12 027,35	- 3 422,09	- 28,45
	<i>Actif brut +</i>	70 437,03	69 688,23	748,80	1,07
	<i>Amortissement -</i>	61 831,77	57 660,88	4 170,89	7,23
208	Certificats d'Association.....	-	-	-	-
210	Terrains.....	1 524,49	1 524,49	-	-
212	Constructions.....	140 578,94	143 392,87	- 2 813,93	- 1,96
	<i>Actif brut +</i>	1 060 693,62	1 045 351,01	15 342,61	1,47
	<i>Amortissement -</i>	920 114,68	901 958,14	18 156,54	2,01
2140	Matériel et outillage.....	6 302,35	1 625,81	4 676,54	287,64
	<i>Actif brut +</i>	81 841,79	76 167,12	5 674,67	7,45
	<i>Amortissement -</i>	75 539,44	74 541,31	998,13	1,34
2141	Matériel informatique.....	28 517,95	33 584,87	- 5 066,92	- 15,09
	<i>Actif brut +</i>	98 399,14	94 654,49	3 744,65	3,96
	<i>Amortissement -</i>	69 881,19	61 069,62	8 811,57	14,43
2150	Matériel de transport.....	3 202,92	5 948,27	- 2 745,35	-
	<i>Actif brut +</i>	13 726,76	13 726,76	-	-
	<i>Amortissement -</i>	10 523,84	7 778,49	2 745,35	-
2160	Mobilier et matériel de bureau.....	4 545,78	5 271,63	- 725,85	- 13,77
	<i>Actif brut +</i>	199 804,65	199 573,29	231,36	0,12
	<i>Amortissement -</i>	195 258,87	194 301,66	957,21	0,49
2162	Agencements, aménagements, installations.....	101 514,88	113 560,94	- 12 046,06	- 10,61
	<i>Actif brut +</i>	416 164,90	416 164,90	-	-
	<i>Amortissement -</i>	314 650,02	302 603,96	12 046,06	3,98
2600	Valeurs françaises.....	300,00	300,00	-	-
275	Cautionnements versés.....	290,08	290,08	-	-
	TOTAL DE LA CLASSE 2	298 172,77	322 918,88	- 22 143,66	- 7,66
411	Créances clients.....	-	-	-	-
419	Créances douteuses ou litigieuses.....	26 216,84	47 819,77	- 21 602,93	- 45,18
437	Impôt sur les bénéfices.....	9 016,00	-	9 016,00	-
463	Sécurité sociale et organismes sociaux divers	-	232,00	-	-
467	Créanciers exercice courant	-	-	-	-
4680	Autres produits.....	101 947,86	115 854,40	- 13 906,54	- 12,00
4681	Débiteurs exercices antérieurs.....	-	-	-	-
492	Paiements à imputer ou à régulariser.....	5 894,69	3 137,45	2 757,24	87,88
	TOTAL DE LA CLASSE 4	143 075,39	167 043,62	- 23 736,23	- 14,21
510	Prêts consentis sur gages corporels.....	2 786 876,82	3 121 839,54	- 334 962,72	- 10,73
560	Banque de France.....	-	-	-	-
565	Chèques postaux.....	9 880,66	3 787,18	6 093,48	160,90
569	Comptes auprès d'autres organismes financiers.....	250 016,84	19 645,17	230 371,67	1 172,66
570	Caisse.....	42 787,10	17 380,26	25 406,84	146,18
580	Avances aux régisseurs.....	-	-	-	-
	TOTAL DE LA CLASSE 5	3 089 561,42	3 162 652,15	- 73 090,73	- 2,31
	PERTE DE L'EXERCICE	15 914,15	0,00	15 914,15	
	TOTAL DE L'ACTIF	3 549 496,20	3 654 956,62	- 103 056,47	- 2,89

Comptabilité publique

BILAN - Passif

en euros

ART.	LIBELLES	31.12.2020	31.12.2019	Variation	%
1050	Dotation initiale.....	1 632 723,21	1 632 723,21	-	-
1051	Excédents capitalisés.....	1 307 064,45	1 307 064,45	-	-
1052	Bonis prescrits.....	380 921,42	376 696,31	4 225,11	1,12
1055	Subvention d'investissement.....	3 444,00	3 444,00	-	-
1110	Réserve libre.....	59 489,20	59 489,20	-	-
1200	Résultat de l'exercice.....	-	-	-	-
1565	Provisions pour litige.....	20 000,00	1 500,00	18 500,00	1 233,33
	TOTAL DE LA CLASSE 1	3 403 642,28	3 380 917,17	22 725,11	0,67
400	Fournisseurs et entrepreneurs.....	24 118,94	26 596,90	- 2 477,96	- 9,32
419	Provisions créances douteuses ou litigieuses.....	7 946,84	39 144,77	- 31 197,93	- 79,70
436	Prélèvement forfaitaire libératoire.....	-	-	-	-
425	Rémunérations dues au personnel.....	-	1 968,00	- 1 968,00	-
437	Impôt sur les bénéfices.....	-	3 577,00	- 3 577,00	-
438	Autres impôts et taxes.....	-	-	-	-
447	Excédents affectés aux organismes sociaux.....	2 652,50	3 060,06	- 407,56	-
455	Bonis à régler.....	41 418,70	38 414,18	3 004,52	7,82
460	Bons de caisse.....	-	-	-	-
462	Dépôts et cautionnements.....	11 000,00	11 000,00	-	-
463	Organismes sociaux.....	22 779,70	6 183,16	16 596,54	268,42
465	Règlements divers.....	252,94	249,13	3,81	1,53
4670	Créanciers - exercice courant.....	1 433,66	1 513,17	- 79,51	- 5,25
4671	Créanciers - exercices antérieurs.....	2 363,26	2 971,32	- 608,06	-
476	Autres charges et intérêts à payer.....	19 388,00	20 386,00	- 998,00	- 4,90
478	Produits perçus d'avance.....	-	-	-	-
491	Encaissements à imputer ou à régulariser.....	12 499,38	20 006,27	- 7 506,89	- 37,52
	TOTAL DE LA CLASSE 4	145 853,92	175 069,96	- 29 216,04	- 16,69
500	Emprunts auprès d'organismes financiers.....	-	60 000,00	- 60 000,00	- 100,00
	TOTAL DE LA CLASSE 5	-	60 000,00	- 60 000,00	-
	BENEFICE DE L'EXERCICE	-	38 969,49	- 38 969,49	- 100,00
	TOTAL DU PASSIF	3 549 496,20	3 654 956,62	- 105 460,42	- 2,89

Dettes fournisseurs

En application des règles de la comptabilité publique, le délai de paiement est de 30 jours à réception de la facture et après vérification du « service fait ». Au 31.12.2020, les dettes fournisseurs se décomposent ainsi :

- Dettes échoir : 24 118,94€
- Dettes échues : néant.

COMPTE DE RESULTAT PUBLIABLE

en euros

	31.12.2020	31.12.2019	Variation
INTERÊTS ET PRODUITS ASSIMILES	408 999	473 169	-14%
INTERÊTS ET CHARGES ASSIMILES	0	295	-100%
COMMISSIONS (PRODUITS)	25 881	28 827	-10%
COMMISSIONS (CHARGES)	0	0	0%
GAINS, PERTES SUR OPERATIONS PORTEFEUILLES NEGOCIATION (+/-)	0	0	0%
GAINS ET PERTES - PLACEMENTS ET ASSIMILES (+/-)	0	0	0%
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	118 314	121 705	-3%
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	13 543	14 415	-6%
PRODUIT NET BANCAIRE	539 651	608 991	-11%
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	539 342	515 116	5%
DOTATION AUX AMORT. AUX PROV. SUR IMMO. INCORPORELLES ET CORPORELLES	50 488	49 308	2%
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	-50 179	44 566	-213%
COUT DU RISQUE (+/-)	33 519	-506	-6718%
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	-16 660	44 060	-138%
RESULTAT EXCEPTIONNEL AVANT IMPÔT (+/-)	0	0	0%
IMPÔT SUR LES BENEFICES (+/-)	-746	5 091	-115%
DOTATIONS, REPRISES DE FRBG ET PROVISIONS REGLEMENTEES (+/-)	0	0	0%
RESULTAT NET DE L'EXERCICE (+/-)	-15 914	38 969	-141%

BILAN PUBLIABLE

en euros

<i>ACTIF</i>	31.12.2020	31.12.2019	<i>Variation</i>
CAISSE, BANQUES CENTRALES	42 787	21 167	102%
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	259 898	19 645	1223%
CREANCES SUR LA CLIENTELE	2 907 078	3 246 179	-10%
ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE	0	0	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	11 395	17 420	-35%
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	286 187	304 909	-6%
AUTRES ACTIFS	590	822	-28%
COMPTES DE REGULARISATION	17 700	5 669	212%
TOTAL DE L'ACTIF	3 525 635	3 615 812	-2%

BILAN PUBLIABLE

en euros

<i>PASSIF</i>	31.12.2020	31.12.2019	<i>Variation</i>
DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT			
EMPRUNTS ET COMPTES A TERME	0	60 000	-100%
COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE	41 672	38 663	8%
DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE	0	3 060	-100%
AUTRES PASSIFS	75 504	68 178	11%
COMPTES DE REGULARISATION	17 319	22 770	-24%
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	23 412	4 754	392%
CAPITAUX PROPRES hors FRBG	3 367 728	3 418 387	-1%
CAPITAL	3 324 153	3 319 928	0%
RESERVES	59 489	59 489	0%
<i>RESULTAT DE L'EXERCICE</i>	-15 914	38 969	-141%
TOTAL DU PASSIF	3 525 635	3 615 812	-2%

<i>HORS-BILAN</i>	31.12.2020	31.12.2019	<i>Variation</i>
ENGAGEMENTS DONNES	Néant	Néant	
ENGAGEMENTS RECUS	3 303 603	3 603 743	-8%
ETABLISSEMENT DE CREDIT	300 000	340 000	-12%
CLIENTELE DES PRETS SUR GAGE	3 003 603	3 263 743	-8%

PRÉF. 54

Annexes aux états financiers

PROVISIONS SUR ENCOURS DOUTEUX

Prêts Personnels

en milliers d'euros

RATIO PROVISIONS / ENCOURS DOUTEUX						
	2016	2017	2018	2019	2020	Var. 20/19
<i>Provisions</i>	16	12	10	4	4	-14,70%
<i>Encours douteux</i>	16	12	10	4	4	-14,70%
Encours douteux non provisionné	0	0	0	0	0	
Ratio	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	

Prêts sur gages

en milliers d'euros

RATIO PROVISIONS / ENCOURS DOUTEUX				
	2018	2019	2020	Var. 20/19
<i>Encours douteux en capital</i>	37	27	21	-21,81%
<i>Encours douteux en intérêts</i>	14	16	1	-91,54%
Total	51	44	23	-48,17%
<i>Provisions</i>	30	35	4	-87,68%
Ratio	58,82%	80,07%	19,03%	

1^{ère} partie **PRINCIPES COMPTABLES ET METHODE D'EVALUATION**

NOTE 1

ACTIVITE ET CONTEXTE REGLEMENTAIRE

La Caisse de Crédit municipal de Nancy (dite la Caisse) est un établissement de crédit dont l'activité principale est le prêt sur gages corporels, monopole des caisses de crédit municipal. Depuis la cession de ses activités bancaires au 1er janvier 1999, elle conserve uniquement l'agrément pour le recouvrement de l'encours de créances douteuses existant à cette date. En tant qu'établissement de crédit, elle présente ses comptes annuels conformément à la réglementation bancaire. Ces comptes sont soumis à la certification d'un commissaire aux comptes. Par ailleurs, en tant qu'établissement public, elle présente et tient ses comptes conformément aux règles de la comptabilité publique. Ceux-ci font l'objet d'une certification par l'agent comptable avant leur dépôt pour examen auprès de la Chambre régionale des comptes Alsace, Champagne-Ardenne, Lorraine.

Contrôle interne

Sous la surveillance du Comité d'Audit, le contrôle interne permanent et le contrôle périodique sont externalisés et exercés par le CCAS de la Ville de Nancy, avec lequel une convention a été passée. Le Comité d'Audit est informé des mesures prises en matière de contrôle interne et des résultats des contrôles. Il est notamment chargé d'apprécier la qualité du contrôle interne (cohérence des systèmes de mesures, de surveillance et de maîtrise des risques). Il propose, si nécessaire, des actions complémentaires à celles déjà menées. Le Conseil d'Orientation et de Surveillance est, en matière de contrôle interne, informé des mesures prises, de leur suivi et de l'éventuelle survenue d'un incident lors de ses réunions trimestrielles.

NOTE 2

PRINCIPES COMPTABLES ET METHODE D'EVALUATION

Les comptes du Crédit Municipal de Nancy ont été établis conformément aux principes de la profession bancaire et présentés conformément aux dispositions du règlement ANC n°2014-07 du 26 novembre 2014 applicable aux établissements de crédit. Depuis l'exercice 2013, la Caisse applique les modalités suivantes :

Déclassement en créances douteuses :

- le déclassement en créances douteuses intervient automatiquement à partir du 3^{ème} mois de constatation de la situation irrégulière. Il peut intervenir plus tôt en cas de risque spécifique identifié ;
- la contagion des contrats douteux de prêts sur gages aux contrats sains de prêts sur gages pour un même client.

Provisions sur créances douteuses :

- provisions des intérêts à 100% à compter du 3^{ème} mois au-delà du premier impayé, déduction faite de la garantie du commissaire-priseur ;
- l'analyse spécifique du capital, contrat par contrat, permettant d'identifier et de chiffrer précisément le risque

pour la Caisse, entraînant la constitution d'une provision correspondante ;

- le montant des provisions fait l'objet, de manière régulière, d'un suivi et d'une actualisation, au minimum trimestriels.

Pour les exercices antérieurs à 2016, les intérêts courus ou échus à recevoir de la clientèle étaient inscrits en comptes de régularisation. Dorénavant, ils sont comptabilisés en créances sur la clientèle.

NOTE 3

CREDITS A LA CLIENTELE ET PROVISIONS

Prêts sur gages

Les crédits accordés à la clientèle figurent au bilan à la valeur nominale. Ils sont accordés aux particuliers, selon l'estimation du bien qu'ils déposent en nantissement. Ces contrats constituent des prêts in fine d'une durée de 6 mois qui peuvent être prolongés et/ou renouvelés. Le commissaire-priseur nommé par la Caisse est responsable de ses appréciations et assume, personnellement et pécuniairement, les pertes éventuelles du capital, intérêts limités à sept mois et droits accessoires dus pour la durée du prêt. Est considérée comme douteuse, et donc déclassée comme telle, l'intégralité des contrats dont l'enregistrement est strictement supérieur à neuf mois. Toutefois, du fait de la contagion, l'intégralité des contrats sains d'un client est déclassée en douteux si un contrat dudit client est douteux. De même, en cas de risque spécifié, le contrat est déclassé en douteux. Le capital d'un risque spécifié peut être provisionné. Les intérêts afférents au capital douteux tels que décrits ci-dessus sont provisionnés en totalité déduction faite de la garantie du commissaire-priseur. Cela a pour conséquence une modification du capital douteux de 27 075,00€ au 31 décembre 2019 à 21 170€ au 31 décembre 2020, un provisionnement du capital s'élevant à 2 900,00€ et un ajustement des provisions des intérêts de 16 462,11€ au 31 décembre 2019 à 1 393,46€ au 31 décembre 2020.

Créances douteuses de l'activité bancaire antérieure au 1^{er} janvier 1999 : toutes les créances de l'activité bancaire antérieure au 1er janvier 1999 sont classées en créances douteuses compromises et sont provisionnées à 100 % en capital et intérêts.

NOTE 4

IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS

Les immobilisations sont initialement inscrites au bilan pour leur coût d'acquisition. Les immobilisations corporelles et incorporelles sont amorties selon des modes et durées indiquées ci-après :

Annexes aux états financiers

NATURE	MODE	DUREE
Construction	Linéaire	5 à 50 ans
Aménagements et agencements	Linéaire	5 à 20 ans
Mobilier	Linéaire	2 à 10 ans
Matériel de bureau	Linéaire	2 à 7 ans
Matériel informatique	Linéaire	1 à 5 ans
Matériel de transport	Linéaire	2 à 5 ans
Logiciels informatique	Linéaire	1 à 5 ans
Frais d'étude et d'insertion	Linéaire	1 à 5 ans

NOTE 5

CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres de la Caisse comprennent :

Le capital : compte tenu du statut d'établissement public, le capital n'est pas divisé en actions, mais se compose de la dotation initiale (fonds publics), des excédents capitalisés (capitalisation des résultats en l'absence de distribution), des bonis prescrits nets d'impôt sur les sociétés (réalisation des gages), des subventions d'équipement.

Les réserves : affectation des résultats.

NOTE 6

PRODUITS ET CHARGES

L'ensemble des produits et charges est comptabilisé conformément au principe de spécialisation des exercices

comptables. En conséquence, les intérêts (produits et charges) sont inscrits au compte de résultat prorata temporis. Les charges d'exploitation (frais de personnel, frais généraux,...) font l'objet le cas échéant, de régularisation en fin d'exercice (charges à payer, charges payées ou comptabilisées d'avance,...).

NOTE 7

ENGAGEMENTS ENVERS LE PERSONNEL

Les agents de la Caisse sont des fonctionnaires relevant de la fonction publique territoriale et des personnels engagés sous contrat. Les congés dus au titre d'une année sont pris entre le 1er janvier et le 31 décembre de cette année. Le congé dû pour une année de service accompli peuvent être reportés jusqu'au 31 mars de l'année suivante. Une provision d'un montant de 15 976€ pour congés payés est comptabilisée. Une provision de 3 412€ est par ailleurs comptabilisée pour couvrir les indemnités de départ en retraite.

NOTE 8

REGIME FISCAL

Conformément à l'article 29 de la loi de finances pour 1988, les caisses de Crédit municipal sont soumises à l'impôt sur les sociétés depuis le 1er janvier 1988. La charge d'impôts pour l'exercice 2019 s'élève à -746€.

2^{ème} partie COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LE BILAN, LE HORS-BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT

NOTE 9

IMMOBILISATIONS

Variations ayant affecté les postes d'immobilisations

En milliers d'euros	31/12/19		31/12/20	
	Incorporelles	Corporelles	Incorporelles	Corporelles
Investissements (valeur brute)	1	34	0	26
Cession et mise au rebut (valeur nette)	0	0	10	0
Dotations aux amortissements	7	43	7	44

NOTE 10

CAPITAUX PROPRES hors F.R.B.G.

En milliers d'euros	31/12/20
CAPITAL dont	3 324
Dotation initiale	1 633
Excédents capitalisés au 31/12/17	1 307
Imputation résultat bénéficiaire 2018	0
Subvention d'équipement	3
Bonis prescrits nets d'impôt sur les sociétés	381
RESERVE LIBRE	59
RESULTAT	-16
TOTAL	3 368

NOTE 11

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

En milliers d'euros	31/12/20
PROVISION POUR LITIGE	
Provision au 31/12/2019	2
Dotation 2020	20
Reprise provision au 31/12/2020	-2
TOTAL	20

NOTE 12

VENTILATION DES CREANCES SELON LEUR VALEUR RESIDUELLE

Créances sur la clientèle		En milliers d'euros	31/12/20
Prêts sur gages	Encours sains	- de 3 mois	1 460
		3 mois à 1 an	1 348
Prêts personnels	Encours douteux (dont intérêts)		23
	Encours douteux compromis		(21)
		Total brut	2 835
Prêts sur gages	Provisions	En capital	-3
		En intérêts	-1
Prêts personnels	Provisions		-4
		Total provisions	-8
TOTAL NET			2 827

Créances sur les établissements de crédit : au 31 décembre 2020, le solde des comptes ordinaires est de 259 897,50€.

Autres passifs : toutes les dettes inscrites au passif en compte de régularisation et autres passifs sont inférieures à un an. Au 31 décembre 2020, ils s'élevaient à 75 504,23€.

NOTE 13

DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE

Les dettes représentées par un titre correspondent à la subvention de l'année 2020 à payer au Centre communal d'action sociale au vu des titres émis par cet organisme.

NOTE 14

VENTILATION DES COMPTES DE REGULARISATION

Toutes les créances inscrites à l'actif en compte de régularisation et autres actifs sont inférieures à un an.

Actif

En milliers d'euros	31/12/20
Intérêts courus ou échus à recevoir de la clientèle	102
Divers	0
TOTAL	116

Passif

En milliers d'euros	31/12/20
Cautionnements	11
Divers	6
TOTAL	17

NOTE 15

EFFECTIFS ET FRAIS DE PERSONNEL

En équivalent temps plein, l'effectif permanent de la Caisse au 31/12/2020 s'établit à 5,6 employés, tous fonctionnaires. Les rémunérations versées au personnel appliquent et respectent le barème de la fonction publique territoriale. Le montant global des rémunérations allouées aux membres des organes de direction ne peut être précisé car cela reviendrait à donner des éléments de rémunération individuelle. Les membres du Conseil d'Orientation et de Surveillance ne sont pas rémunérés.

En milliers d'euros	31/12/20
Salaires et traitements	258
Charges sociales	88
TOTAL	346

NOTE 16

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le montant des honoraires pour 2019 s'élève à 8 790,00€ H.T. au titre du contrôle légal des comptes. Aucun honoraire au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées n'a été facturé.

NOTE 17

COUT DU RISQUE

En milliers d'euros	31/12/20
Reprises provisions utilisées	5
Reprises provisions non utilisées	0
Dotations provisions	-10
Recouvrement après non-valeur	4
Irrécouvrables	-5
TOTAL	-6

NOTE 18

RESULTAT EXCEPTIONNEL

Néant

NOTE 19

OPERATIONS DE HORS-BILAN

Engagements reçus d'établissement de crédit

Le montant restant disponible de la ligne de crédit dont dispose la Caisse auprès de la Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne est de 300 000€ au 31.12.2020.

Engagements de la clientèle des prêts sur gages

La garantie apportée par le commissaire-priseur s'élève à 3 003 603€.

NOTE 20

AFFECTATION DU RESULTAT DES EXERCICES ANTERIEURS

ANNEE	RESULTAT	DISTRIBUTION ⁹	REPORT A NOUVEAU
2015	50 152,71	50 152,71	0,00
2016	105 582,07	50 000,00	55 582,07
2017	43 687,63	43 687,63	0,00
2018	27 825,43	27 825,43	0,00
2019	38 969,49	38 969,49	0,00
Total	266 217,33	210 635,26	55 582,07

NOTE 21

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT 2020

Il est proposé d'affecter le résultat net déficitaire de l'exercice 2020, à hauteur de 15 914,15 €, en diminution des réserves de l'établissement.

⁹ Distribution au CCAS de la Ville de Nancy



**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2020

CAISSE DE CREDIT MUNICIPAL DE NANCY
Etablissement Public Communal de Crédit et d'Aide Sociale

10 rue Callot
54000 NANCY

PREF. 54
020321

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2020

CAISSE DE CREDIT MUNICIPAL DE NANCY

10 rue Callot
54000 NANCY

Mesdames, Messieurs les membres du Conseil d'Orientation et de Surveillance,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'orientation et de surveillance, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Caisse de Crédit Municipal de Nancy relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Conseil d'Orientation et de Surveillance.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne :

Trésorerie

Nos contrôles ont notamment consisté, à rapprocher les informations fournies par les banques avec la comptabilité. Ces vérifications nous ont permis de nous assurer de son existence, de son évaluation et de son exhaustivité.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du Directeur et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du Conseil d'Orientation et de Surveillance.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Conseil d'Orientation et de Surveillance de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion

des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directeur.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont

pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au Comité d'Audit

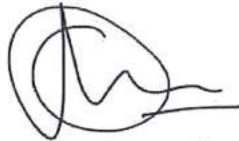
Nous remettons au Comité d'Audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'Audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'Audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Fait à Nancy, le 08 février 2021

BATT AUDIT
Olivier LEFEBVRE



Commissaire aux Comptes



**Rapport spécial du commissaire aux comptes
sur les conventions réglementées**

Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2020

CAISSE DE CREDIT MUNICIPAL DE NANCY
Etablissement Public Communal de Crédit et d'Aide Sociale

10 rue Callot
54000 NANCY

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020

CAISSE DE CREDIT MUNICIPAL DE NANCY

10 rue Callot
54000 NANCY

Mesdames, Messieurs les membres du Conseil d'Orientation et de Surveillance,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre établissement, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, en application de l'article L.225-58 du Code de commerce, il nous appartient de vous communiquer, le cas échéant, certaines informations relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par le Conseil d'Orientation et de Surveillance.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice à soumettre à l'approbation du Conseil d'Orientation et de Surveillance en application des dispositions de l'article L. 612-5 du Code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ORGANE DELIBERANT

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par le Conseil d'Orientation et de Surveillance dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Fait à Nancy, le 08 février 2021

BATT AUDIT
Olivier LEFEBVRE



Commissaire aux Comptes

